

NORTÈNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication des comptes clos au 30 septembre 2007

Les comptes clos au 30 septembre 2007 font apparaître des résultats financiers très dégradés qui s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Les filiales françaises du Groupe NORTENE ont connu, au cours de l'exercice 2006-2007, une crise financière significative qui a perturbé leurs activités et causé des pertes de chiffres d'affaires conséquentes ;
- Des provisions plus importantes que par le passé ont été constatées sur les stocks à la clôture du 30 septembre 2007 (+ 2 180 K€). Certains invendus, restés en stocks suite à deux campagnes successives difficiles, feront l'objet d'un déstockage de masse afin de libérer des capacités de stockage ;
- Une importante provision a été constatée sur une créance détenue sur un sous-traitant devenu insolvable (+ 842 K€).
Par ailleurs, le Groupe a mis en place des provisions statistiques qui déprécient les créances clients, à 50 % pour les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % pour les retards de paiement de plus de 6 mois (+ 545 K€) ;
- Un refinancement a été mis en place sous la forme d'un prêt relais transformé par la suite en un emprunt obligataire convertible. Ce financement, qui a permis la continuité des opérations, a néanmoins généré des coûts non négligeables (1 376 K€ d'intérêts) ;
- Compte tenu des perspectives de Karibu et de la dilution subie en cours du 1^{er} semestre de l'exercice, un « impairment » de 1 980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette provision, non réversible selon la norme IAS 36, a été maintenue au 30 septembre 2007 ;
- Suite à des analyses d'experts, le contrat logistique de Nortène Jardinage s'est révélé être un « contrat onéreux » entraînant incidemment la comptabilisation d'une provision de 1 880 K€ ;
- Les résultats très dégradés de la maison mère et de la plupart de ses filiales françaises ont amené à passer en pertes la quasi-totalité des actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés, soit 2 509 K€.

Les faibles performances de l'exercice 2006-2007 étaient anticipées par le Management et par l'ensemble des partenaires financiers du Groupe. Afin de reconstituer les fonds propres, les créanciers obligataires étudient les conditions dans lesquelles ils pourraient convertir leur créance (21,5 millions d'euros) en capital.

◆ 30 septembre 2007 ◆

COMPTES CONSOLIDES
(Provisoires)

Note préliminaire	3
Bilan consolidé	5
Compte de résultat consolidé	6
Tableaux des flux de trésorerie	7
Variation des capitaux propres consolidés	8
Annexe aux comptes consolidés :	
Note 1 - Informations et Principes comptables	9
Note 2 - Notes aux états financiers	16

NOTE PRELIMINAIRE

Au 30 septembre 2007

Le Groupe NORTENE a connu, au cours de l'exercice 2006-2007, une crise financière significative qui a eu diverses conséquences qui se sont traduites par un changement de contrôle à la tête du Groupe et par des résultats financiers très dégradés :

Changement de contrôle à la tête du Groupe

a- En date du 18 septembre 2007, Nortène a émis une action de préférence d'un montant de 100 euros donnant à D&P PME IV, le nouvel actionnaire, le contrôle du Conseil de Surveillance. A la même date, Nortène a mis en place un emprunt obligataire convertible qui est venu consolider le prêt relais accordé précédemment. Les BSA accordés aux preneurs représentent potentiellement 57,59 % du capital de la société.

b- Les jours suivants, après mise en place du refinancement, trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été désignés par D&P PME IV ainsi qu'un nouveau Président du Directoire.

Résultats financiers très dégradés

a- La campagne d'approvisionnement en marchandises et en matières premières fin 2006 - avant la mise en place du premier refinancement - a été gravement perturbée, ce qui a provoqué un recul significatif de l'activité en France. – Se référer à la note 12 et 13 de l'annexe.

b- Après deux campagnes difficiles et considérant l'arrêt possible de certaines activités ou de certaines gammes, Nortène a été conduit à comptabiliser une provision sur les stocks d'un montant plus élevé que par le passé (2 719 K€ contre 539 K€). Des provisions importantes ont été notamment constatées sur les stocks de Nortène fleurs, Nortène Jardinage et Nortène UK. Il s'agit principalement d'inventures des deux dernières campagnes que le Groupe envisage de céder en blocs à un prix inférieur au prix d'achat initial, afin de libérer ses capacités de stockage et de produits devenus non conformes à la législation en vigueur.

c- La provision constituée sur les comptes clients a également connu une hausse significative au 30 septembre 2007, en passant de 777 K€ à 2 186 K€. Le fait générateur principal de cette hausse est la défaillance du sous-traitant chinois de Nortène, sur lequel le Groupe avait une créance de 0,8 M€. Nortène ayant réduit sensiblement en cours d'année ses commandes et ses règlements, ce dernier a lui-même rencontré des difficultés financières qui l'ont conduit à se déclarer en cessation de paiements. La créance a donc dû être provisionnée en totalité.

La hausse de la provision s'explique aussi, à hauteur de 545 K€, par un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatée sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

d- Un refinancement a été mis en place de façon à garantir la pérennité des activités, sous la forme d'un prêt relais transformé par la suite en un emprunt obligataire convertible. Il est explicité dans les notes 8 de l'annexe. Ce financement, qui a permis la continuité des opérations, a néanmoins généré des coûts non négligeables :

- Les coûts liés au mandat ad-hoc en début d'exercice (recherche d'un refinancement) et les frais d'étude en vue d'une optimisation / réorganisation engagés en fin d'année (après refinancement) représentent environ 1 500 K€ et ont été passés en autres charges.
- Les intérêts du prêt relais à 15 %, soit 1 376 K€ ont été constatés en charges financières
- Les frais externes liés à l'augmentation de capital et à l'émission de l'emprunt obligataire, d'un montant de 1074 K€, ont été constatés en diminution de la dette et seront amortis actuariellement sur les trois prochains exercices.

e- Les difficultés rencontrées pour finaliser l'acquisition de Karibu, décrites dans les états financiers intermédiaires au 31 mars 2007, ont également pesé sur les résultats du Groupe de manière significative :

- Les litiges sur le paiement du prix, sur le contrôle de détention et sur le prix lui-même ont finalement été résolus en date du 24 mai 2007, lorsque Nortène s'est porté acquéreur des 51 % alors détenus par le cessionnaire, pour un montant de 1 872 K€
- La résolution de ce dossier a mobilisé nombre d'Avocats et de Conseils. Les honoraires correspondant au règlement des litiges, et non à l'acquisition elle-même, soit un montant de l'ordre de 250 K€, ont été portés dans les charges de l'exercice.
- Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette provision, non réversible selon la norme IAS 36 a été maintenue au 30 septembre 2007. A cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a en effet pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

f- Du fait de ses difficultés financières, Nortène a dû céder dans l'urgence, début 2007, ses actifs immobiliers de Miramas. Pour les besoins de ses opérations, Nortène continuera à utiliser les locaux, au

travers d'un contrat de location, conclu pour une durée de 8 ans et sans option d'achat finale.

Nortène a, par ailleurs, externalisé sa gestion logistique pour la France auprès d'un prestataire spécialisé qui a repris le personnel correspondant. En contrepartie, Nortène s'est engagé à recourir aux services de ce prestataire pour une durée de 8 ans, avec des clauses d'activité et de facturation minimales.

Après une analyse détaillée de ces opérations par un cabinet d'experts indépendants, finalisée en novembre 2007, il est apparu que les engagements souscrits dans le bail de location et le contrat de prestation de services excèdent dans certains cas les prix du marché, notamment pour les charges locatives et pour les frais relatifs aux opérations sous-traitées.

Nortène a donc décidé de qualifier les contrats relatifs à l'opération d'externalisation de « contrat onéreux » et de provisionner au 30 septembre 2007 les surcoûts estimés par l'expert au titre des 7 prochaines années, après les avoir actualisés.

La provision constatée à ce titre s'élève à 1 880 K€.

La justification économique de ces provisions peut s'interpréter comme suit :

- Elles viennent annuler la plus-value dégagée sur la cession des actifs immobiliers (soit 736 k€), ce qui est conforme au traitement d'un « sale and lease back » en IFRS.

- Elles matérialisent les frais de restructuration ou de licenciements qui ont été évités en transférant tout le personnel local au prestataire, en contrepartie d'un prix relativement élevé de prestation et d'une garantie de facturation minimale excédant les besoins actuels de Nortène.

g- Compte tenu des résultats très dégradés de la maison mère et de la plupart de ses filiales, Nortène a été amené à passer en pertes la quasi-totalité des actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés – pour 2,5 M€ - et n'a activé aucun des déficits reportables nés durant l'exercice.

Cette décision a été prise en application des principes comptables du Groupe, tels que décrits en annexe, qui spécifient que les déficits reportables ne peuvent être activés ou maintenus à l'actif après deux années de pertes consécutives et en l'absence de perspective documentée de récupération dans un délai raisonnable. En l'occurrence, il a été constaté que l'intégration fiscale française dégageait de lourdes pertes pour la deuxième fois cette année et que l'ampleur des pertes cumulées fin 2007 n'était récupérable qu'à très long terme au vu des derniers business plans.

Tout ceci a contribué, in fine, à la réalisation par le Groupe d'une perte significative, alors même que les marchés et les différentes activités sont restés, en substance, conformes aux attentes et relativement dynamiques.

Continuité de l'exploitation

Nonobstant le niveau très élevé de la perte dégagée au 30 septembre 2007 et les capitaux propres consolidés devenus fortement négatifs, les comptes ont été établis dans l'optique d'une continuité de l'exploitation.

Des financements et crédits de campagne ont été mis en place fin 2007 pour assurer un approvisionnement suffisant des différentes activités dans le cadre de la saison 2007/2008, particulièrement en France. Un financement complémentaire ou une nouvelle augmentation de capital sont actuellement à l'étude.

Dans une optique à plus long terme, des recrutements de Gestionnaires et de Commerciaux à haut niveau sont en cours. Des actions significatives en vue de développer l'implantation du Groupe dans toute l'Europe sont étudiées.

BILAN CONSOLIDE

Au 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Septembre	Septembre
		2007 Montants Nets	2006 Montants Nets
Goodwill	(2-2)	9 970	10 419
Immobilisations incorporelles	(2-2)	810	1 309
Immobilisations corporelles	(2-3)	3 634	7 298
Immeuble de placement	(2-3)	3 200	3 200
Immobilisations financières	(2-4)	216	242
Actifs d'impôts différés	(2-7)	728	3 441
ACTIF NON COURANT		18 558	25 909
Stocks et encours	(2-5)	19 664	25 786
Clients et comptes rattachés	(2-6)	20 348	25 282
Autres créances et comptes de régularisation	(2-7)	4 057	5 119
Disponibilités		2 031	1 407
ACTIF COURANT		46 100	57 594
TOTAL DE L'ACTIF		64 658	83 503

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	Septembre	Septembre
		2007 Montants Nets	2006 Montants Nets
Capital		3 314	3 314
Primes / Réserves liées au capital		4 436	4 436
Réserves consolidées		- 757	3 679
Réserves de conversion		126	57
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 21 064	- 4 764
Capitaux propres part du groupe		- 13 945	6 722
Réserves consolidées		1	410
Réserves de conversion		-	-
Résultat de l'exercice - part hors groupe		8	- 71
Intérêts minoritaires		9	339
CAPITAUX PROPRES		- 13 936	7 061
OBSA	(2-8)	13 926	-
TOTAL FONDS QUASI-PROPRES		- 10	7 061
Provisions pour risques et charges	(2-9)	1 528	60
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(2-16)	1 416	1 329
Passifs financiers	(2-10)	19 928	10 377
Passifs d'impôts différés		-	1 143
PASSIF NON COURANT		22 872	12 909
Provisions pour risques et charges	(2-9)	1 909	806
Passifs financiers à court terme	(2-10)	16 564	34 152
Fournisseurs et comptes rattachés	(2-11)	22 785	28 052
Passif d'impôt exigible		538	523
PASSIF COURANT		41 796	63 533
TOTAL DU PASSIF		64 658	83 503

Actif non courant

L'actif non courant passe de 25 909 K€ à 18 558 K€. La baisse constatée est principalement due, d'une part à la sortie d'actifs suite à la cession du crédit-bail immobilier du site logistique de Miramas et, d'autre part, à l'annulation des « Impôts différés actifs » correspondant aux déficits.

Actif courant

L'actif courant passe de 57 594 K€ en 2006 à 46 100 K€ en 2007. Cette baisse de l'actif courant est liée principalement à :

- la baisse du poste « stocks » (rationalisation des stocks de Ubbink BV ; limitation des approvisionnements sur les filiales françaises du fait des tensions de trésorerie ; constatation de provisions sur les articles devenus non conformes à la législation, sur les articles ne figurant plus aux catalogues et sur les stocks longs conséquence de la désorganisation des approvisionnements en 2006)

- la baisse du poste « clients », localisée pour l'essentiel en France

Capitaux propres et fonds quasi-propres

Les pertes de l'exercice font passer les capitaux propres de 7 061 K€ à - 13 936 K€.

Les OBSA, émises en septembre 2007 pour 15 000 K€, enregistrées nettes des frais d'émission de 1 074 K€, ramènent les fonds quasi-propres à - 10 K€.

Passif non courant et passif courant

Le désendettement financier est principalement lié à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas.

Les dettes bancaires CT consolidées du périmètre « France » qui étaient classées en « passif courant » en 2006, sont reclassées en « passif non courant » pour 10 579 K€ suite à leur consolidation.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)

	Notes	Septembre 2007	Septembre 2006
Chiffre d'affaires		105 208	119 651
Autres produits		290	297
Total Produits	(2-1) (2-12)	105 498	119 948
Variation de stock de produits finis et encours		1 037	765
Achats consommés		- 60 801	- 68 997
Charges externes		- 33 201	- 35 492
Charges de personnel	(2-16)	- 15 733	- 17 582
Impôts et taxes		- 589	- 667
Amortissements	(2-2) (2-3)	- 2 180	- 2 324
Variation des provisions	(2-5) (2-6) (2-9)	- 4 170	- 798
Autres produits et charges d'exploitation		- 280	275
Résultat opérationnel courant	(2-13)	- 10 419	- 4 872
Autres produits et charges opérationnels	(2-13) (2-9) (2-2)	- 4 655	1 637
Résultat opérationnel	(2-13)	- 15 074	- 3 235
Résultat financier net	(2-14)	- 4 143	- 2 313
Impôts exigibles et différés	(2-15)	- 1 839	713
Résultat après impôts		- 21 056	- 4 835
Intérêts minoritaires		8	- 71
Résultat net part du groupe		- 21 064	- 4 764
Nbre d'actions		1 104 645	1 104 644
Stock-options	(2-16)	53 628	53 628
OBSA	(2-8)	1 500 000	
Résultat par action (en €)		- 19,07	- 4,31
Résultat dilué par action (en €)		- 7,92	- 4,11

- Le total des produits passe de 119 millions d'€ en 2006 à 105 millions d'€ en 2007. La baisse est principalement centrée sur la France.

- La marge du Groupe est restée stable entre 2006 et 2007 (42 %)

- Le poste « charges externes » représente en 2007 31,5 % du CA contre 29,6 % en 2006. En 2007, il enregistre en plus des charges courantes d'exploitation, les frais non récurrents liés à la Conciliation, au processus d'émission des OBSA et à la réorganisation (conseil, audit...).

- Les charges de personnel diminuent en valeur absolue conséquemment aux réductions d'effectifs du Groupe. Leur proportion par rapport au CA reste stable.

- Le poste « variations des provisions » constate les dépréciations d'actifs circulants et les provisions pour risques d'exploitation.

- Le poste « autres produits et charges opérationnelles » enregistre une provision pour contrat déficitaire (1 880 K€) et des dépréciations de goodwill (2 053 K€)

- Le poste « résultat financier » passe de (2 313 K€) en 2006 à (4 143 K€) en 2007. Cette croissance des charges s'explique par :

- le service du prêt relais sur la période de décembre 2006 à septembre 2007
- les frais de l'affacturage utilisé sur le périmètre France sur tout l'exercice 2007 (4 mois en 2006)
- le renchérissement des taux d'intérêt de base
- et le service de l'emprunt Karibu (sur 12 mois contre 9 mois en 2006)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)		
Libellés	Septembre 07	Septembre 06
Résultat	-21 056	-4 835
Elimination -Ajustement juste valeur immeuble de placement	0	-2 100
Elimination des amortissements et provisions	6 857	2 395
Elimination des plus ou moins-values de cessions	655	211
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-13 544	-4 329
Elimination des impôts	1 839	-713
Elimination coût endettement financier	4 143	2 313
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	-7 562	-2 729
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	5 652	5 974
Impôts payés	-860	-1 042
Flux net généré par (affecté) l'activité (A)	-2 770	2 203
Acquisitions d'immobilisations	-1 528	-2 656
Cessions d'immobilisations	3 889	501
Autres variations d'actifs	-9	-208
Incidence des variations de périmètre	-1 962	-9 431
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	390	-11 794
Emission d'OBSA (net de frais d'émission)	13 926	9 128
Reclassement dettes CT consolidées en MT	10 579	0
Remboursements d'emprunts	-2 984	-2 026
Intérêts versés	-2 638	-2 190
Variation du financement CT (dont partie reclassée en MT)	-15 631	5 264
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	3 252	10 176
Incidence de la variation des taux de change (D)	4	-5
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	876	580
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	539	-41
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 415	539
Trésorerie positive	2 031	1 407
Trésorerie négative et autres valeurs	-616	-868
Trésorerie clôture	1 415	539

- Le dégageant constaté par la variation du BFR est lié à l'importante diminution des postes clients et stocks.

- Le poste « cessions d'immobilisations » correspond principalement à la sortie d'actif suite à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas.

- Emission d'OBSA (voir note 2-8)

- Le poste « Incidence des variations de périmètre » (voir note 2-2)

- Le poste « Reclassement dettes CT consolidé en MT » (voir note 2-10)

- Le poste « Remboursements d'emprunts » : Il s'agit principalement du désendettement lié à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas (2 856 K€)

- Le poste « Variation du financement CT » : la principale variation est due au reclassement du CT consolidé en MT (10 579 K€)

-Le différentiel entre les « Intérêts payés » et le « coût d'endettement financier » est principalement constitué des intérêts du prêt relais qui n'ont pas été décaissés au 30-09-2007.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 1er octobre 2005	2 681	1 422	5 453	53	962	10 571	1 377	11 948
Augmentation de capital	633					633		633
Augm des primes liées au capital		3 014				3 014		3 014
Réaffectations des réserves			- 3 647			- 3 647		- 3 647
Imputation des frais de fusion			- 208			- 208		- 208
Ajust Pension sous-groupe UBBINK			130			130		130
Distribution de dividendes						-		-
Affectation du résultat de N-1			962		- 962	-		-
Ecarts de conversion				4		4		4
Variation de périmètre			967			967	- 967	-
Autres variations			22			22		22
Résultat de l'exercice					- 4 764	- 4 764	- 71	- 4 835
Au 30 septembre 2006	3 314	4 436	3 679	57	- 4 764	6 722	339	7 061
Augmentation de capital						-		-
Augm des primes liées au capital						-		-
Distribution de dividendes						-		-
Affectation du résultat de N-1			- 4 764		4 764	-		-
Ecarts de conversion				69		69		69
Variation de périmètre			338			338	- 338	-
Autres variations			- 10			- 10	-	- 10
Résultat de l'exercice					- 21 064	- 21 064	8	- 21 056
Au 30 septembre 2007	3 314	4 436	- 757	126	- 21 064	- 13 945	9	- 13 936

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2007

NOTE 1 – INFORMATIONS ET PRINCIPES COMPTABLES

1- INFORMATIONS SUR L'ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

NORTENE S.A. - la société mère du Groupe
NORTENE - est une holding financière cotée sur Euronext au compartiment C.

NORTENE S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes – 75010 Paris.

NORTENE S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2006 au 30.09.2007 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

2- DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 sont établis selon les normes IFRS. Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2006. Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 26 février 2008.

3- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe NORTENE ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30.09.2007. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'immeuble de placement et de certains instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Les normes IFRS en vigueur sont appliquées par le Groupe. Le Groupe n'anticipe pas sur l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

Méthodes de consolidation

- *Filiales*

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 2 - 19.

- *Transactions avec les intérêts minoritaires*

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégageant de pertes et de profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

- *Co-entreprises*

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

Informations sectorielles

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Nortène couvre principalement trois secteurs : Jardin, Bois et Eau.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe Nortène opère principalement dans quatre zones : France, Hollande / Belgique, Allemagne et Angleterre.

Nortène a choisi comme secteur d'information primaire la segmentation géographique et comme secteur secondaire le secteur d'activité. Ce choix est justifié par l'organisation actuelle du management qui reste davantage centrée sur la notion de pays que sur la notion de secteur d'activité.

Conversion des comptes en devises des filiales

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions 20 à 25 ans
- Agencements 8 à 10 ans
- Installations techniques 5 à 10 ans
- Matériels de transport 4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau 4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Immeubles de placement

Le Groupe a évalué, lors de la transition, ses immeubles de placement, notamment le bâtiment de Lille, à leur juste valeur. Ce bâtiment n'est pas utilisé par le Groupe. Il est loué à une tierce partie qui l'utilise à des fins industrielles. Les justes valeurs sont déterminées par référence à des sources (ou expertises) externes à la société ou par l'utilisation de méthodes d'évaluation ; La dernière réévaluation a été réalisée lors de la clôture des comptes au 30.09.2006.

Immobilisations incorporelles

- *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée. Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention. Le taux d'actualisation correspond au WACC avant impôt du Groupe. Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si Nortène relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon plus systématique.

- *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'il sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et qui généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

- *Delivery rights*

Les sommes versées pour obtenir certains référencements ou contrats pluriannuels sont, le cas échéant, activées en droits incorporels et amorties sur la durée du contrat.

Lorsque le référencement inclut la reprise de matériels publicitaires ou de stocks du fournisseur précédent, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur et le cas échéant reclassés en stocks.

- *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante. Les montants constatés lors des exercices passés concernaient principalement les frais de développement de nouveaux modèles de pompes au sein du segment Benelux et dans l'activité eau. Ces montants sont intégralement amortis au 30 septembre 2007.

Actifs financiers

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle est reconsidérée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

- *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance

est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la Direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activités normales, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Par ailleurs, pour l'exercice 2007, Nortène a effectué un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatées sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de

paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, Nortène continue à assumer le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Pour estimer cette probabilité, le Groupe a fixé la règle suivante :

- Si une filiale réalise successivement 2 années de perte, la probabilité de recouvrement sera présumée insuffisante et les IDA annulés.
- Cette présomption pourra être remise en cause si la société s'engage sur un planning précis et / ou des actions précises visant à résorber les pertes.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

Provisions

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception du contrat onéreux de logistique et des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des

prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

Contrats de location

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

4- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements qui sont continuellement mis à jour sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Dépréciation estimée des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée dans la Note 1 - 3 (Principales méthodes comptables). Des tests ponctuels ont été réalisés au 31 mars et au 30 septembre 2007 pour les unités présentant un indice d'impairment.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités concernées) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 31 mars et au 30 septembre 2007. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels après impôts, actualisées au taux de 6,50 % net d'impôts. Ce taux d'actualisation a été déterminé par référence au coût moyen de la dette. Compte tenu de l'existence d'une gestion centralisée des financements et de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Le test de dépréciation au 31 mars 2007 avait conduit Nortène à constater de dépréciation des goodwill Karibu et Nortène Fleurs pour environ 2 M€.

Au 30 septembre, cette provision a été maintenue, dans la mesure où les calculs n'ont pas montré le besoin d'une dépréciation additionnelle.

Recouvrabilité des impôts différés

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégageées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans la Note 1 (Principes comptables).

En application de ces règles, Nortène avait reconnu des impôts différés actifs d'un montant net de 2 509 K€ au 30 septembre 2006, justifiés par :

- le caractère non habituel des pertes subies sur le périmètre fiscal français,
- les perspectives de « rebond » documentées dans les business plans de l'époque,
- l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des pertes subies en fonction des business plans.

Au 30 septembre 2007, il a été au contraire décidé de passer en pertes l'essentiel des impôts différés actifs antérieurs et de ne pas activer les pertes de la période,

du fait :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le palier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- in fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

L'application de cette règle a conduit la société à décomptabiliser des impôts différés pour un montant de 2 509 K€ et à ne pas constater d'impôt différé actif sur les déficits au 30 septembre 2007 pour un montant de 5 959 K€ (voir note 2 - 15).

Dépréciation estimée des stocks

Le Groupe a, dans le cadre de son activité ordinaire, l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produits, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas (grillages en plastique, accessoires, fleurs artificielles...). Compte tenu de la marge brute élevée dégagee sur la revente de ces stocks (50 à 60 %), il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables significatives.

Dans ce cadre, aucune provision systématique ou majeure n'était réalisée sur les stocks à l'occasion des clôtures successives des comptes.

Au terme de l'exercice 2006/2007, une provision d'un montant inhabituellement élevé a néanmoins dû être constatée, du fait de la succession de deux exercices difficiles successifs, de l'importance de certains invendus, de changements apportés dans les gammes et de la volonté du Groupe de dégager de la place dans ses zones de stockage.

Les stocks ainsi provisionnés ont vocation à être cédés rapidement ou détruits, afin de libérer les zones de stockage du Groupe. La provision reviendra alors normalement à un niveau plus habituel lors des prochains arrêts.

Contrats onéreux

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture du 30 septembre 2007, comme signalé dans la note préliminaire. Il porte sur les contrats souscrits par Nortène à l'occasion de l'externalisation des fonctions logistiques de Miramas début 2007.

Un expert mandaté par Nortène fin 2007 a mis en évidence :

- un surcoût de 280 k€ en base annuelle des charges locatives par rapport au prix du marché,
- des facturations additionnelles au titre des volumes garantis non atteints estimées à 212 k€ à la fin chaque exercice.

Une provision de 1 880 K€ a été constatée en fin d'exercice au 30 septembre 2007, couvrant :

- 100 % des surcoûts actualisés de charges locatives pour les 7 prochaines années,
- 50 % des surcoûts actualisés de primes de volumes non atteints des 7 prochaines années.

La provision partielle appliquée aux facturations additionnelles prévues est justifiée par le fait que, sans atteindre les objectifs initiaux, les volumes envisagés par Nortène sont supérieurs à ceux considérés par l'expert, basés sur l'année en cours qui était particulièrement défavorable.

La provision ci-dessus sera reprise progressivement et désactualisée chaque année, au fur et à mesure que Nortène supportera les surcoûts évoqués.

5- GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risques de marché

- *Risque de change*

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement

l'USD et la livre sterling. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe.

- *Risque climatique*

L'activité « Jardin » du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Pour limiter ces risques, le Groupe a appliqué depuis plusieurs années une politique de diversification géographique (développement de l'activité « Jardin » dans toute l'Europe) ainsi qu'une diversification d'activités (développement des activités « Bois », « Bien-être » ...).

- *Risque de variation de prix*

Le Groupe négocie avec ses fournisseurs des prix d'achats « à la saison » afin de se prémunir contre des hausses de prix en cours d'année.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe conclut de temps à autre des swaps de taux d'intérêt fixe contre variable dans le but de couvrir le risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

NOTE 2 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
Au 30 septembre 2007 :						
Produits sectoriels	35 587	43 475	18 694	7 742	0	105 498
Charges sectorielles nettes	-46 973	-42 603	-17 109	-8 390	-842	115 917
Résultat opérationnel courant	-11 386	872	1 585	-648	-842	10 419
Total des actifs (1)	28 102	22 105	10 124	3 593	7	63 931
Total des investissements	589	177	250	112	0	1 128
Total des dépréciations	655	673	601	251	0	2 180
Total des passifs opérationnels (2)	18 422	3 458	4 982	1 262	52	28 176
Total des dettes financières (3)	40 533	7 560	1 431	206	688	50 418
Au 30 septembre 2006 :						
Produits sectoriels	46 607	45 637	18 525	9 154	25	119 948
Charges sectorielles nettes	-52 117	-44 917	-17 117	-10 384	-285	124 820
Résultat opérationnel courant	-5 510	720	1 408	-1 230	-260	4 872
Total des actifs (1)	39 162	22 768	12 025	5 061	1046	80 062
Total des investissements	441	703	1 085	375	0	2 604
Total des dépréciations	785	649	662	228	0	2 324
Total des passifs opérationnels (2)	22 478	3 258	4 787	1 333	57	31 913
Total des dettes financières (3)	30 118	8 549	4 112	1 056	694	44 529

L'information sectorielle est détaillée comme suit par activité :

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Jardin	Eau	Bois	Total
Au 30 septembre 2007 :				
Produits sectoriels	28 349	38 607	38 542	105 498
Charges sectorielles nettes	-40 494	-36 803	-38 620	115 917
Résultat opérationnel courant	-12 145	1 804	78	10 419
Total des actifs (1)	23 983	16 051	23 897	63 931
Total des investissements	592	302	234	1 128
Total des dépréciations	776	957	447	2 180
Total des passifs opérationnels (2)	17 090	6 329	4 757	28 176
Total des dettes financières (3)	36 932	2 763	10 723	50 418
Au 30 septembre 2006 :				
Produits sectoriels	36 415	39 319	44 214	119 948
Charges sectorielles nettes	-41 217	-38 041	-45 562	124 820
Résultat opérationnel courant	-4 802	1 278	1 348	4 872
Total des actifs (1)	38 373	16 439	25 250	80 062
Total des investissements	758	1 119	727	2 604
Total des dépréciations	870	962	492	2 324
Total des passifs opérationnels (2)	18 547	7 522	5 844	31 913
Total des dettes financières (3)	29 221	5 597	9 711	44 529

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

La baisse constatée en 2007 par rapport à 2006 sur le périmètre "France" et « Jardin » est liée à la cession du

crédit-bail de la SCI Bois de la Pie et à la réduction des stocks et créances nets.

La baisse d'actifs sur le périmètre "Belgique/Hollande" et "UK" est liée à la réduction des stocks.

Sur le périmètre "autre et élimination" , la baisse des actifs est liée au provisionnement de la créance chinoise de Nortène Tunisie.

(2) Les passifs opérationnels incluent les dettes d'impôts
D'un autre coté, la cession du crédit-bail immobilier réduit la dette financière de 2.856 K EUR

(3) Au 30-09-07, les dettes financières « France » et « Jardin » incluent, pour la France, les OBSA pour un montant de 13 926 K€.

La sous-performance du Groupe est localisée en France et sur l'activité Jardin.

Il noter que la société mère, Nortène SA, est incluse dans les segments « France » et « Jardin » avec les conséquences suivantes :

- Les opérations de restructuration et de financement conduites par Nortène SA sur l'exercice 2006-2007 ont généré des frais non récurrents de l'ordre de 4 millions d'€ dont 1,6 million d'€ ont impacté le « résultat opérationnel courant », 1,4 million d'€ le « résultat financier » et 1 million d'euros sont venus en déduction des OBSA (frais d'émission).

- l'actif « France » et « Jardin » comprend, pour 2007 et 2006, un immeuble de placement valorisé à 3,2 millions d'€.

- La dette financière « France » et « Jardin » inclut, aussi bien en 2007 qu'en 2006, les emprunts à moyen terme de Nortène SA pour 8,5 millions d'€ qui financent l'acquisition de la filiale Karibu.

2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
<u>Immobilisations incorporelles</u>	Frais de recherche et développement	Brevets licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
<u>Immobilisations</u>				
Ouverture 01-10-2006	879	814	1 207	2 900
Différence de conversion	0	-8	0	-8
Augmentation	0	149	252	401
Diminution	-745	-30	-28	-803
Clôture 30-09-07	134	925	1 431	2 490
<u>Amortissements</u>				
Ouverture 01-10-2006	-580	-497	-514	-1 591
Différence de conversion		1		1
Dotation	-297	-186	-396	-879
Diminution	745	22	22	789
Clôture 30-09-07	-132	-660	-888	-1 680
30-09-2007- immo. incorp. nettes	2	265	543	810
30-09-2006- immo. incorp. nettes	299	317	693	1 309

(en milliers d'euros)						
<u>Goodwill</u>	Net Ouverture 01/10/06	Entrée périmètre	Var tx d'intérêt	Ecart de change	Impairment exercice	Net Clôture 30/09/07
Karibu	8 799	0	1 605	0	-1 980	8 424
Nortène Fleurs	74	0	0	0	-74	0
Nortène Pro	6	0	0	0	0	6
Ubbink BV	1 540	0	0	0	0	1 540
Total	10 419	0	1 605	0	-2 054	9 970

Fin 2005, Nortène a pris le contrôle de Karibu - société de droit allemand - leader du marché du chalet en bois. Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€ De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

Suite aux difficultés rencontrées par Nortène SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ pour 100 % des titres Karibu.

Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1 980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette provision, non réversible selon la norme IAS 36, a été maintenue au 30 septembre 2007. A cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a en effet pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement) est la suivante :

Immobilisations corporelles	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo	Total Poste immo corporelles	Immeuble de placement
Immobilisations					
Ouverture 01/10/2006	6 957	7 671	5 655	20 283	3 200
Différences de conversion	0	-32	0	-32	0
Augmentation	100	378	649	1 127	0
Diminution	-4 109	-67	-336	-4 512	0
Clôture 30-09-07	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
Amortissements					
Ouverture 01/10/2006	-3 311	-5 359	-4 315	-12 985	0
Différences de conversion	0	26	0	26	0
Dotation	-112	-799	-390	-1 301	0
Diminution	953	13	62	1 028	0
Clôture 30-09-07	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
30-09-2007- immo. corp. nettes	478	1 831	1 325	3 634	3 200
30-09-2006- immo. corp. nettes	3 646	2 312	1 340	7 298	3 200

La diminution du poste « terrains-constructions » est liée à la cession du crédit-bail immobilier du site de Miramas en mars 2007.

4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La nature des immobilisations financières est la suivante :

Immobilisations financières	30/09/07	30/09/06
Dépôts, cautionnements, prêts	216	215
Autres actifs financiers	0	27
Total	216	242

5 – STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

Stocks	30/09/07	30/09/06
Matières premières et fournitures	2 009	2 796
En-cours de production	763	649
Produits finis et intermédiaires	2 178	1 255
Marchandises	17 433	21 625
Provision	-2 719	-539
Total	19 664	25 786

Les principales variations des stocks de marchandises s'analysent comme suit (30.09.07 par rapport au 30.09.06) :

Sociétés	Variations	Explications
Nortène Fleurs	- 423	Politique de déstockage et limitation des achats entre 2006 et 2007
Ubbink Garden BV	- 1 659	Ajustement des approvisionnements
Nortland	- 947	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
Nortène Jardinage	- 662	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
Autres sociétés	- 501	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
Total	- 4 192	

Après deux campagnes difficiles, et considérant l'arrêt possible de certaines activités ou de certaines gammes, Nortène a été conduit à comptabiliser une provision sur les stocks d'un montant plus élevé que par le passé (2 719 K€ contre 539 K€). Des provisions importantes ont été notamment constatées sur les stocks de Nortène fleurs, Nortène Jardinage et Nortène UK. Il s'agit principalement d'inventus des deux dernières campagnes que le Groupe envisage de céder en bloc à un prix inférieur au prix d'achat initial, afin de libérer ses capacités de stockage, et de produits devenus non conformes à la législation en vigueur.

6 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

Clients	30/09/07	30/09/06
Créances clients	22 534	26 059
Provisions	-2 186	-777
Créances clients nettes	20 348	25 282

La baisse du niveau des créances au 30-09-2007 par rapport au 30-09-2006 est essentiellement consécutive à la baisse de l'activité en 2007 sur le périmètre France (82 % de la diminution) et de l'arrêt de l'activité de Nortène Ltd (18 % de la diminution).

Il est à noter que les créances factorisées par le Groupe Nortène ne sont pas décomptabilisées avant leur règlement effectif par les clients. Au 30 septembre 2007, le montant cédé au factor et non décomptabilisé s'élève à 10 809 K€.

- France..... 8 337 K€
- Allemagne 1 582 K€
- UK..... 890 K€

La provision constituée sur les comptes clients a également connu une hausse significative au 30 septembre 2007, en passant de 777 K€ à 2 186 K€.

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Comme mentionné dans la note préliminaire, les difficultés de Nortène ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 M€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine à la date d'arrêt. La hausse de la provision s'explique aussi, à hauteur de 545 K€, par un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatée sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

7 – AUTRES CREANCES ET IMPOTS DIFFERES

Le détail des Autres créances est le suivant :

Autres créances	30/09/07	30/09/06
Créances sur organismes sociaux	60	60
Créances fiscales	1 806	2 100
Autres créances	2 125	2 691
Charges constatées d'avance	420	622
Provision sur autres créances	-354	-354
Total	4 057	5 119

La provision sur Autres créances concerne le solde du prix des titres Nortène Technologies cédés au Groupe Plymouth courant 2000, toujours non encaissé.

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2007, un actif de 728 K€.

Impôts Différés	Différences temporaires	Intégration Fiscale (utilisée)	Reports déficitaires	Total
Actif	352	376	0	728
Passif	0	0	0	0

Voir la rubrique « Estimations et jugements comptables déterminants » au point 4 de la note 1.

Une convention d'intégration fiscale lie NORTENE S.A., NORTENE JARDINAGE, NORTLAND, NORTENE FLEURS, NORTENE PRO et OPTIMIS.

8- OBSA

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2007 a émis 1 500 000 OBSA de 10 €.

1 000 000 d'OBSA ont été souscrites par D&P PME IV et 500 000 par EFFI INVEST I.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant net des frais d'émission, soit pour 13 926 K€.

Caractéristiques des obligations	
Forme des OBSA	Les OBSA sont nominatives
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7 %
Taux de rendement actuariel brut	7,77 % annuel
Amortissement normal des OBSA	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	NORTENE a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	Sont notamment des cas d'exigibilité : -Le défaut de paiement de toute somme due par NORTENE -L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire -Le rejet par la Banque de France de la signature de NORTENE -L'émission, de la part des Commissaires aux Comptes, de réserves significatives

	<ul style="list-style-type: none"> -La réduction du capital de NORTENE non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse -NORTENE cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans le capital des filiales -Le changement d'activité de NORTENE -La dissolution avec liquidation de NORTENE ou d'une filiale -Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse -Changement de contrôle de NORTENE -Emission par NORTENE ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de NORTENE ou d'une filiale -Non respect par NORTENE des obligations essentielles du contrat d'émission
Cotation des obligations	Les OBSA pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.
Caractéristiques des BSA	
Nombre et forme des BSA attachés à chaque Obligation	A chaque OBSA sera rattaché un BSA
Parité d'exercice des BSA	Un BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSA	Sous réserve d'ajustements éventuels prévus par les articles L.228-98 et suivants du code de commerce, 1 500 000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 57,59 % du capital et 48,33 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération
Prix d'exercice des BSA	Prix unitaire de 7 € (soit avec une prime d'émission de 4 €) à libérer intégralement à la souscription par voie de compensation avec tout ou partie de la créance obligataire
Période d'Exercice des BSA	A tout moment à compter de leur date d'émission et pendant une durée de 3 ans, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Négociabilité des BSA - Cotation des BSA	Les BSA seront librement négociables et pourront faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé à l'issue de la période d'un an au cours de laquelle les titulaires d'OBSA se sont engagés à ne pas les céder.
Cotation des actions provenant de l'exercice des BSA	Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées
Date de jouissance des actions ordinaires remises à la suite de l'exercice des BSA	Les actions provenant de l'exercice des BSA porteront jouissance à compter de l'exercice des BSA.

9- PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	Provision loyer et entretien	Provision garanties	Autres provisions **	Total
Ouverture 01-10-2006	235	36	595	866
Dotation	150	34	2 720	2 904
Reprises utilisées	-168		-165	-333
Reprises inutilisées				0
Ajustement cotisations versées				0
Clôture 30-09-2007	217	70	3 150	3 437
Part à moins d'un an	217	70	1 622	1 909
Part à plus d'un an	0	0	1 528	1 528

** dont :

Provision contrat onéreux	1 880
Provisions litiges sociaux	515
Provisions litiges commerciaux	318
Autres provisions pour charges	437
Total	3 150

La provision pour « loyers et entretien » correspond aux loyers dus, jusqu'à la fin du bail, des locaux inutilisés et aux coûts estimés des remises en état des locaux.

La provision pour contrat onéreux concerne le contrat logistique signé pour 8 années fermes à compter du 2 février 2007. La provision totale est de 1 880 K€ dont 1 528 K€ à long terme (+ d'1 an).

Les autres provisions concernent divers litiges ou risques et charges identifiés.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 16.

10- DETTES FINANCIERES

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

Non courants	30/09/07	30/09/06
Emprunts bancaires	19 806	7 651
Crédits-bails	100	2 711
Dépôts et cautionnements	22	15
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	19 928	10 377

Courants	30/09/07	30/09/06
Emprunts bancaires	927	2 360
Crédits-bails	56	368
Dettes fin. à LT - part à -1 an	983	2 728

Crédits de campagne et autres facilités	15 581	31 424
Crédits à CT et banques	15 581	31 424

Total courants (- 1an) (b)	16 564	34 152
-----------------------------------	---------------	---------------

Total général des dettes financières (a)+(b)	36 492	44 529
---	---------------	---------------

Pour les emprunts bancaires non courants :

Le protocole de conciliation, signé le 21 décembre 2006, prévoit que les dettes du périmètre « France » vis-à-vis des banques soient consolidées dans les modalités suivantes :

- franchise de 24 mois à compter de la signature du protocole de conciliation
- amortissement linéaire sur 5 ans par échéances trimestrielles
- taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 135 bps

Conséquemment, les dettes « court terme » vis-à-vis des banques ont été reclassées dans les éléments non-courants pour un montant de 10 579 K€.

Pour les crédit-bails :

Le crédit-bail immobilier concernant le site logistique de Miramas a été cédé à la société Concerto Développement en date du 28 mars 2007. Ainsi, les comptes au 30-09-2007 constatent le désendettement correspondant vis-à-vis du crédit-bailleur.

Cette dette de crédit-bail figurait au bilan consolidé du 30-09-2006 pour 2 856 K€ dont (303 K€ à échéance de moins d'un an -éléments courants).

L'engagement factor :

Pour les exercices passés, l'engagement net du factor était enregistré en « autres dettes ». Pour l'exercice clos au 30-09-2007 et le comparatif présenté ci-dessus, l'engagement net est reclassé en « autres facilités » :

Engagement net du factor en K€	
30/09/2007	7 350
30/09/2006	9 472

Les principaux emprunts en cours ont les caractéristiques suivantes :

Principaux financements	Devises	Taux moyens	Échéances
Dettes financières consolidées France	Euro	Euribor 3 mois + 135 bps	12/2013
Financement compl. Karibu	Euro	Euribor 3 mois + 150 bps	10/2013
OBSA	Euro	7,00%	09/2010
Crédits de campagne BV	Euro	Euribor 1 mois + 1%	10/2008
Crédits de campagne Karibu	Euro	E 3M + 1,35% , +1,50% // EONIA+1,50%	Permanent sauf 63% en 02 et 03/2008
Crédits de campagne UK	Livre	7,75%	12/2008

L'évolution des taux de base sur l'exercice (moyennes mensuelles) est la suivante :

MOIS	EURIBOR 3 MOIS	EURIBOR 1 MOIS	EONIA
oct-06	3,5010	3,3490	3,2806
nov-06	3,5970	3,4170	3,3283
déc-06	3,6870	3,6410	3,5155
janv-07	3,7510	3,6160	3,5658
févr-07	3,8180	3,6490	3,5668
mars-07	3,8910	3,8430	3,6948
avr-07	3,9730	3,8590	3,8230
mai-07	4,0690	3,9150	3,7935
juin-07	4,1470	4,0970	3,9570
juil-07	4,2160	4,1050	4,0661
août-07	4,5400	4,3070	4,0429
sept-07	4,7430	4,4320	4,0171

11- DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Le détail des dettes fournisseurs et des autres créditeurs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et autres	30/09/2007	30/09/2006
Dettes fournisseurs	15 468	15 863
Dettes sociales	1 206	1 118
Dettes fiscales	654	1 325
Autres dettes	5 456	9 746
Total	22 784	28 052

12- CHIFFRE D'AFFAIRES

Voir point 1 de la note 2 « Informations sectorielles »

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent se situe sur le segment « France ». Elle est la conséquence des tensions de trésorerie qu'ont connues les sociétés françaises du Groupe en 2006 et 2007 .

Les activités « Jardin France » et « bois France » ont souffert ; l'activité « eau France » financée par Ubbink BV (Hollande) a, quant à elle, réalisé des performances identiques à 2006.

13- RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

La dégradation de 5,5 M€ du résultat opérationnel courant du Groupe par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la sous-performance de l'activité « Jardin France » et « Bois France » (voir ci-avant le commentaire sur le chiffre d'affaires).

Elle se rapporte principalement notamment à :

- Nortène Jardinage, en recul de 3,6 M€, suite aux problèmes financiers qui ont perturbé l'approvisionnement de la saison et entraîné des difficultés avec les clients
- Nortène SA, en recul de 2,4 M€, du fait des coûts supplémentaires supportés conséquemment aux difficultés financières (conseils, mise en place du prêt relais...)
- et Nortland (bois), en recul de 1,2 M€, suite aux mêmes difficultés que Nortène Jardinage.

Les performances des autres sociétés corrigent en positif ces chiffres.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » correspond à des montants qui étaient comptabilisés antérieurement en produits et charges exceptionnels.

Au 30 septembre 2007, ce poste enregistre notamment une provision pour contrat déficitaire (1 880 K€) et la dépréciation des goodwill (2 054 K€).

14- CHARGES FINANCIERES

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

Charges d'intérêts	30/09/07	30/09/06
Retraitement crédit-bails	11	171
Autres charges financières	4 051	2 030
Contrats à terme	81	112
Total	4 143	2 313

Le crédit-bail immobilier concernant le site logistique de Miramas a été cédé le 28 mars 2007. Par ailleurs, pour un total de loyer de crédit bail de 229 K€ pour le semestre (01-10-06 au 28-03-07), la SCI n'a effectivement supporté que 77 K€ de loyers. Le solde lui a été remboursé par l'acquéreur du crédit-bail.

Deux autres crédits-bails mobiliers ont fait l'objet de levées d'option.

La hausse des « Autres charges financières » s'explique par :

- le coût de l'emprunt finançant l'acquisition de Karibu pour 460 K€ (318 K€ au 30-09-2006),
- le coût du prêt relais D&P pour 1 376 K€
- les frais de l'affacturage utilisé sur le périmètre France sur tout l'exercice 2007 (4 mois en 2006)
- et le renchérissement des taux d'intérêt de base (voir structure des taux au point 10 – dettes financières).

15- IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

IMPOTS	30/09/07	30/09/06
Impôts	-621	-868
Impôts différés	-1 218	1 581
Total	-1 839	713

Preuve d'impôt 30 septembre 2007	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-19 217
Dépréciation Goodwill	-2 053
Solde	-17 164
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-5 721
Charge réelle d'impôt	1 839
Ecart à expliquer	-7 560

Explications

Incidence des déficits non activés	-5 959
Incidence de l'annulation des activations antérieures	-2 509
Incidence de l'annulation des autres IDA	-181
Incidence de l'annulation des IDP	1 143
Incidence différence de taux UBBINK BV	-14
Incidence différence de taux Karibu	-18
Autres (dont IFA France)	-22
Total	-7 560

Conformément aux normes du Groupe (voir note 1 : principes comptables / Impôts différés), l'ensemble des impôts différés actifs et passifs, autres que ceux concernant l'harmonisation et le retraitement des comptes, a été soldé.

16- PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

Effectifs

La répartition des effectifs évolue comme suit :

Exercice	Cadres	Non cadres	Total	Pers MAD
sept-07	51	325	376	49
sept-06	60	357	417	55

Le Groupe Nortène a réduit ses effectifs en France et en Angleterre. Conséquemment, les charges de personnel ont diminué de 1,8 million d'€ entre 2006 et 2007.

Avantages sociaux et provisions retraites

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Eléments	(en milliers d'euros)		
	01/10/2006	Variation	30/09/2007
Engagement de retraite	4 117	285	4 402
Juste valeur des actifs	-2 788	-198	-2 986
Passif inscrit au bilan	1 329	87	1 416
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		199	
Primes payées		-171	
Coût financier		118	
Rendement attendu des actifs		-52	
Autres et coût des services passés		-7	
Montant en charges de personnel		87	

Hypothèses actuarielles	Moyenne
Taux d'actualisation retenus	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%
Taux de rendement des actifs *	4,00%

* France non concernée

Stock-options et paiements fondés en actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire à attribuer l'ensemble de ces options (53 628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53 628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action NORTENE aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu de l'évolution des cours de l'action lors des deux dernières clôtures, il a été considéré que les options attribuées n'ont pas de valeur intrinsèque et aucune provision ni charge n'a été comptabilisée en vertu de la norme IFRS 2.

17- ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Actifs éventuels

La norme IAS 37.31 recommande de ne pas comptabiliser les actifs éventuels. L'IAS 37.89 recommande, pour sa part, de donner toutes les indications utiles, dans l'annexe des états financiers. Au 30 septembre 2007, il existe en substance trois actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus ou sont entièrement provisionnés :

- a- La créance sur garantie de passif Ubbink Garden BV :
Elle porte sur la somme de 442 K€. Nortène a toujours des difficultés pour la recouvrer. Plusieurs actions judiciaires ou pénales restent ouvertes dans cet objectif. La probabilité d'encaisser cette créance est difficilement prévisible à ce jour.
- b- La créance sur cession de Nortène Technologies :
Elle porte sur la somme de 354 K€. La situation est comparable à celle évoquée ci-dessus. Le débiteur a engagé de façon dilatoire un contentieux pour ne pas régler cette somme, malgré les preuves données par Nortène en justice relatives à l'existence de cette créance. La créance est provisionnée à 100 %.
- c- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. La récupération de ces déficits reste possible si les filiales se redressent, mais cette éventualité n'est pas démontrée.

Passifs éventuels

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant Notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100 % du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

Le solde du prix de vente a été réglé le 31 juillet 2007 aux vendeurs (1 872 K€).

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA Réel 2008-09} - \text{EBITDA 2008-09 tel que prévu au BP}) \times 8 - (\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]}{2}$$

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

b- Litige Plymouth

Nortène Technologies - ancienne filiale de Nortène SA - a été cédée au Groupe Plymouth en 2000. Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part, des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du Groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part, des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin, des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3 011 K€ dont 1 499 K€ au titre des «quantités minimales» et 1 512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales» a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20 % de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Les deux autres points n'ont pas encore été abordés.

c- Litige Forestia (après la clôture du 30-09-2007)

Un contrat de sous-traitance avait été signé par Nortland - filiale de Nortène SA - avec la société Forestia en octobre 2002.

Constatant que sa conclusion avait été réalisée dans des conditions anormales, la nouvelle Direction de Nortland a rompu ce contrat et a engagé des actions judiciaires.

Corrélativement, Forestia a également introduit des actions judiciaires et demande le paiement d'une provision pour indemnité de rupture de contrat de 1 000 K€.

Les parties n'ont pas encore défendu leur position devant la justice.

18- PARTIES LIEES

Nortène SA donne en location-gérance le fonds « Jardin » à Nortène Jardinage. Elle perçoit en contrepartie un loyer correspondant à 2,50 % du chiffre d'affaires HT réalisé par le locataire gérant.

Aucune autre transaction significative n'a été réalisée au cours de l'exercice avec des parties liées.

19- LISTE DES FILIALES ET DETENTION AU 30-09-2007

Toutes les filiales de Nortène S.A., dont la liste est donnée ci-dessous, ont été consolidées au 30 septembre 2007.

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
NORTENE S.A.	Levallois Perret	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
NORTENE JARDINAGE			Négoce			

	Levallois Perret	401 463 369	d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Levallois Perret	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
NORTENE PRO	Levallois Perret	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	99 %	I.G.
NORTLAND	Levallois Perret	432 398 840	produits en bois	95 %	95 %	I.G.
NORTENE FLEURS	Oyonnax	432 608 672	Négoce de Fleurs	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
UBBINK France Détenue à 100% par UBBINK BV	Levallois Perret	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Levallois Perret	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Lambersart	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100 %	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

20- ENGAGEMENTS

Nantissements

1. Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
2. Nantissement du fonds de commerce Nortène (sauf la marque Nortène Jardin) au profit des banques finançant Karibu.
3. Les stocks de NORTENE JARDINAGE et NORTLAND sont nantis à hauteur de 6 millions d'€ au profit du pool bancaire France finançant le court terme du périmètre « France ».

4. La marque NORTENE est nantie au profit de HSBC, Crédit Agricole, Banque Populaire du Nord, et la Société Générale en garantie d'un emprunt moyen terme dont la dernière échéance de remboursement est en février 2008.

Engagement commerciaux

Des liens privilégiés avec certains fournisseurs garantissent l'approvisionnement du Groupe.

Autres engagements

Nortène Jardinage, Nortland, Nortène Fleurs, Ubbink Garten GMBH (Allemagne) et Apollo Gardening Ltd (UK) ont mis en place des financements par affacturage. Au 30 septembre 2007, l'engagement net :

- de Eurofactor sur l'ensemble des sociétés françaises était de 5 812 K€,
- de ING (Allemagne) était de 1 332 K€,
- et de Venture (UK) était de 206 K€ (taux EUR/GBP= 0,6968).

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2007	30/09/2006
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	9 500	9 509
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 434
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement Fonds de commerce Nortène (3)		
Nantissement de la Marque Nortène (4)		
Avals, cautions et garanties données	5 727	0
Caution loyer Logiland (bail 8ans)	5 727	0
Autres engagement donnés	13 350	15 472
Gage du stock (Nortène Jardinage + Nortland)	6 000	6 000
Engagement net du factor	7 350	9 472
Total	28 577	24 981

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill en 2007 (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie existait également au 30/09/2006

(4) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie n'existait pas au 30/09/2006

21- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cession des titres Nortène Fleurs

Par acte en date du 14 décembre 2007, Nortène Fleurs - filiale non stratégique du Groupe - a été cédée au Groupe Lanotre.

Cession des titres Apollo Gardening Ltd

Les titres de Apollo Gardening Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100 % de Nortène SA) le 1^{er} octobre 2007.

L'objectif est de fusionner à terme la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise de Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

Promesse de cession du bâtiment de Lille

Nortène SA possède un bâtiment situé à Lille qu'elle donne en location à un tiers. Une promesse de vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'€.

22 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortène SA	France	Bureaux	01/12/07	30/11/16	274	Bail 5 ans ferme
		Bureaux	14/12/05	13/12/07	173	Optionnel
		Bureaux (1)	01/02/99	31/01/08	179	Optionnel
Nortène Fleurs	France	Bureaux & entrepôt	01/01/00	31/12/08	175	Optionnel
		Entrepôt	01/07/04	30/06/13	62	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	343	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	89	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
TJD		Bureaux	01/08/05	31/07/14	16	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt	05/11/93	31/12/08	226	Optionnel
		Bureaux	18/12/95	31/12/08	193	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/06	31/05/09	40	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/99	14/10/08	25	Optionnel
Apollo Ltd	UK	Bureaux & entrepôt	01/01/98	31/12/12	272	Optionnel
Nortène Ltd	UK	Bureaux	01/01/83	31/12/08	9	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/15	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/10	115	Optionnel

(1) Bureaux vides de Vélizy.

Nortène Jardinage	France	Entrepôt	02/02/07	01/02/15	781	(2) Caution donnée au profit du titulaire du bail -Logiland, notre prestataire logistique
----------------------	--------	----------	----------	----------	-----	---

(2) Coût refacturé par Logiland à Nortène Jardinage.

Échéances des loyers	-1 an	+1 an - 5ans	+5 ans
30/09/2007	2 919	9 389	4 683
30/09/2006	3 239	9 771	5 673

NORTENE SA

**ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 30-09-2007
(Provisoires)**

Bilan en K€	30/09/2007			30/09/2006
ACTIF	Brut	Amort	Net	Net
Immobilisations incorporelles	928	470	458	502
Immobilisations corporelles	2 429	2 074	355	455
Immobilisations financières	20 102	4 879	15 223	17 902
Actif immobilisé	23 459	7 423	16 036	18 859
Stocks et en-cours				
Clients et autres créances	24 460	7 561	16 899	19 959
Valeurs mobilières de placement	15	0	15	15
Disponibilités	151	0	151	10
Actif Circulant	24 626	7 561	17 065	19 984
Comptes de régularisation - actif	20		20	23
Total Actif	48 105	14 984	33 121	38 866

PASSIF	30/09/2007	30/09/2006
Capital	3 314	3 314
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 437	4 437
Réserve légale	216	213
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	1 049	1 049
Report à nouveau	1 040	967
Résultat de l'exercice	-18 011	77
Capitaux propres	-7 955	10 057
Provisions pour risques et charges	642	140
Dettes financières	35 865	21 372
Fournisseurs et autres dettes	4 569	7 297
Dettes	41 076	28 809
Total Passif	33 121	38 866

Compte de Résultat en K€	30/09/2007	30/09/2006
Chiffre d'affaires	2 274	16 755
Autres produits d'exploitation	44	33
Produits d'exploitation	2 318	16 788
Achats et variation de stocks		-6 561
Services extérieurs	-4 768	-6 719
Impôts et taxes	-132	-213
Charges de personnel	-440	-3 650
Dotations et Reprises d'exploitation	-862	-239
Charges d'exploitation	-6 202	-17 382
Résultat d'exploitation	-3 884	-594
Produits financiers	789	1 030
Charges financières	-2 642	-886
Dotations et Reprises financières	-11 537	0
Résultat financier	-13 390	144
Résultat courant avant impôt	-17 274	-450
Produits exceptionnels	140	947
Charges exceptionnelles	-235	-420
Dotations et Reprises exceptionnelles	-642	0
Résultat exceptionnel	-737	527
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net de l'exercice	-18 011	77

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition des comptes arrêtés au 30 septembre 2007, dont le total est de 33 120 K€, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégagant une perte de 18 011 K€.

Les comptes présentés ci-après ont une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Directoire le 26 février 2008.

I- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

a) Action de préférence

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2007 a émis une action de préférence souscrite par D&P PME IV .

Caractéristiques	
Montant nominal / nombre d'actions émises / Libération	Emission par NORTENE d'une action de préférence (« Action I ») de 3 euros de nominal, émise au prix unitaire de 100 euros (soit avec une prime d'émission de 97 euros) à libérer intégralement par versement en espèces à la souscription.
Droit préférentiel de souscription	Les actionnaires de NORTENE ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription à l'Action I lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2007 au profit de D&P PME IV.
Conversion de l'action de préférence en action ordinaire	L'Action I sera convertie automatiquement et de plein droit en une action ordinaire dès que la participation du porteur de l'Action I sera inférieure à 15 % du capital de la Société, étant entendu qu'il sera tenu compte pour la détermination de ce seuil de 15 % des BSA émis conformément à la présente note d'opération, comme si ceux-ci avaient été exercés.
Cotation	L'Action I ne fera pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé. Toutefois, l'action ordinaire pouvant résulter de la conversion de l'Action I fera l'objet d'une demande d'admission sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA.
Droits et privilèges attachés à l'action de préférence	L'Action I émise au profit de D&P PME IV donnera à ce dernier le droit de demander à tout moment la nomination de trois des cinq membres du Conseil de Surveillance de la Société.
But de l'émission	L'émission de l'Action I dans les conditions décrites ci-dessus et ci-après a pour objectif de permettre à D&P PME IV d'être associé aux décisions stratégiques de la Société.

b) OBSA

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2007 a émis 1 500 000 OBSA de 10 €. 1 000 000 d'OBSA ont été souscrites par D&P PME IV et 500 000 par EFFI INVEST I.

Caractéristiques des obligations	
Forme des OBSA	Les OBSA sont nominatives
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7 %
Taux de rendement actuariel brut	7,77 % annuel
Amortissement normal des OBSA	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	NORTENE a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	Sont notamment des cas d'exigibilité : -Le défaut de paiement de toute somme due par NORTENE -L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire -Le rejet par la Banque de France de la signature de NORTENE -L'émission, de la part des Commissaires aux Comptes, de réserves significatives -La réduction du capital de NORTENE non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse -NORTENE cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans le capital des filiales -Le changement d'activité de NORTENE -La dissolution avec liquidation de NORTENE ou d'une filiale -Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse -Changement de contrôle de NORTENE -Emission par NORTENE ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de NORTENE ou d'une filiale -Non respect par NORTENE des obligations essentielles du contrat d'émission
Cotation des obligations	Les OBSA pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.
Caractéristiques des BSA	
Nombre et forme des BSA attachés à chaque Obligation	A chaque OBSA sera rattaché un BSA
Parité d'exercice des BSA	Un BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSA	Sous réserve d'ajustements éventuels prévus par les articles L.228-98 et suivants du code de commerce, 1 500 000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 57,59 % du capital et 48,33 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération

Prix d'exercice des BSA	Prix unitaire de 7 € (soit avec une prime d'émission de 4 €) à libérer intégralement à la souscription par voie de compensation avec tout ou partie de la créance obligataire
Période d'Exercice des BSA	A tout moment à compter de leur date d'émission et pendant une durée de 3 ans, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Négociabilité des BSA - Cotation des BSA	Les BSA seront librement négociables et pourront faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé à l'issue de la période d'un an au cours de laquelle les titulaires d'OBSA se sont engagés à ne pas les céder.
Cotation des actions provenant de l'exercice des BSA	Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées
Date de jouissance des actions ordinaires remises à la suite de l'exercice des BSA	Les actions provenant de l'exercice des BSA porteront jouissance à compter de l'exercice des BSA.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux dispositions de la refonte du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

1-Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée de :

- 1 à 3 ans pour les brevets, logiciels,
- 3 ans pour les frais de constitution,
- 3 à 5 ans pour les frais de recherche et de développement.

2-Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Agencements et installations 8 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels.... 6 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau 4 à 10 ans

3-Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité retenue est fondée sur deux critères combinés : la part de marché et l'estimation des profits futurs de la société en question.

NORTENE S.A. est la société consolidante du Groupe.

4- Etat des immobilisations

Immobilisations au 30-09-2007	30/09/2006	Augment.	Dimin.	30/09/2007
F.Etabl- Recherche & Dévelop	12			12
Autres immo. Incorp.	829	116	29	916
Total Immo. Incorp.	841	116	29	928
Terrain	129			129
Construction sur sol propre	1 303			1 303
Agencements de constructions	680			680
Inst.techn, matériel & outil. Indust	147			147
Autres agencements	101		39	62
Matériel de bureau et informatique	86	31	13	104
Emballages récupérables et divers	4			4
Total immo. corporelles	2 450	31	52	2 429
Titres de participation	18 062	1 938		20 000
Prêt & autres immo. financières	122		20	102
Total immo. financières	18 184	1 938	20	20 102
Total général	21 475	2 085	101	23 459

5- Etat des amortissements

Amortissements au 30-09-2007	30/09/2006	Augment.	Dimin.	30/09/2007
At -Autres immo. incorporelles	339	152	21	470
Construction sur sol propre	1 220	26		1 246
Mat. Outillage	34	21		55
Agencements de constructions	681	0		681
Autres agencements	21		21	0
M.de Bureau & Inform. mobilier	60	40	8	92
At -Immo. corporelles	2 016	87	29	2 074
Total général	2 355	239	50	2 544

6- Etat des provisions

Nature des provisions	30/09/2006	Augment.	Dimin.	30/09/2007
Provision pour litiges		642		642
Autres provisions pour risques	140		140	0
Provisions sur immob. Financières	282	4 597		4 879
Provisions sur comptes clients	0	622		622
Autres provisions pour dépréciation		6 940		6 940
Total général	422	12 801	140	13 083

Certains titres de participation ont subi une dépréciation pour un montant global de 4 879 K€.

Filiales	Ouverture	Provision	Reprise	Clôture
APOLLO Ltd		1 500		1 500
NORTENE FLEURS		1 630		1 630
NORTENE LTD		1 467		1 467
NORTENE TUNISIE	282			282
TOTAL	282	4 597		4 879

7. Filiales et participations (en K€ ou en Kdevises locales)

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

FILIALES	Capital Social (en K dev)	Capitaux propres (autres que le capital) (en K dev)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus (en K €)	Valeur comptable nette des titres détenus (en K €)	Chiffre d'affaires H.T. (en K dev)	Résultat du dernier exercice clos (en K dev)	Montant des prêts et avances accordés (en K €)	Montant des cautions et avals donnés (en K dev)
UBBINK BV	227	5 277	100,00%	2 973	2 973	39 139	1149	335	
KARIBU	260	1 546	100,00%	9 353	9 353	29 537	28	0	
NORTENE JARDINAGE	40	-8 020	100,00%	70	70	17 923	-6 296	8 431	
APOLLO Ltd (€)	1 400	-993	100,00%	2 083	0	3 884	-430	366	
NORTLAND	75	-1 856	95,00%	75	75	9 510	-872	3 822	
OPTIMIS	107	-1 306	100,00%	0	0	35	-500	1 219	
NORTENE FLEURS	750	-1 336	100,00%	1 630	0	3 543	-618	1 727	
NORTENE LTD (€)	1 000	-2 053	99,25%	1 467	0	25	-85	1 060	
TRENT	37	-832	100,00%	19	37	236	-508	966	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-1 671	100,00%	37	37	1247	-785	1 955	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-2 553	92,48%	282	0	0	-1731	852	1 057
NORTENE PRO	75	-383	99,00%	73	73	960	-437	483	
SCI BOIS DE LA PIE	152	889	99,00%	0	0	171	1161	-660	
Taux de clôture									
EUR/TDN	1,775493								
EUR/GBP	0,6968								
Taux moyen									
EUR/TDN	1,728126								
EUR/GBP	0,675652								

8. Informations sur les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au 30 septembre 2007, les échéances des créances étaient les suivantes :

Echéances des créances au 30-09-2007	Total	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts et autres immobilisations financières	86		86
Clients et comptes rattachés *	1 973	1 973	
Créances sur personnel	2	2	
Créances sur l'Etat	592	592	
Groupe et associés **	21 469	21 469	
Créances diverses	424	424	
Total général	24 546	24 460	86

* *Les créances clients incluent des produits à facturer (inter-groupe) pour 727 K€. Des avoirs à établir (inter-groupe) figurent au passif pour 87 K€. Le solde à facturer se décompose comme suit :*

Détail des produits à facturer	HT	TVA	TTC
Facturation intérêt en C/C	210	5	215
Management Fees	36	7	43
Location-gérance Nortène Jardinage	308	60	369
Autres refacturations (loyer, téléphone, intérêts...)	86	15	102
Total général	640	87	729

***Les créances « Groupe » sont constituées principalement des avances de trésorerie consenties aux sociétés du Groupe.*

9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'un portefeuille d'actions et d'obligations pour 15 K€.

La valeur du portefeuille est de 17 K€ au 30-09-2007.

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :

1. Capital social

Le capital est de 3 314 K€, divisé en 1 104 645 actions de 3 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social est entièrement libéré.

Eléments	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007)	1
Au 30/09/2007	1 104 645

2. Informations sur les dettes

La répartition des dettes selon leur échéance était, au 30 septembre 2007, la suivante :

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	15 000		15 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 131	10 958	9 173	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés *	3 693	3 693		
Personnel et comptes rattachés	201	201		
Dettes fiscales et sociales	48	48		
Etat et autres collectivités publiques	125	125		
Groupe et associés	734	734		
Autres dettes	502	502		
TOTAL GENERAL	40 434	16 261	24 173	

* Les provisions pour factures à recevoir sont de :

F.A.R au 30-09-2007	TTC
Prestations Commissaires aux Comptes	97
Honoraires suite aux opérations non-récurrentes	535
Total des provisions	632

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1. Produits d'Exploitation

Les produits d'exploitation correspondent aux facturations :

- de loyers (immeuble de placement de Lille)
- de prestations de holding et d'animation du Groupe
- de loyers de location-gérance (facturés à Nortène Jardinage).

Par ailleurs, Nortène SA refacture des loyers et des frais de fonctionnement aux filiales qu'elle héberge dans ses locaux.

2. Résultat financier

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 789 K€.

Les charges financières concernant les entreprises liées s'élèvent à 25 K€.

Les produits et charges financières sont générés par les refacturations aux/des filiales d'intérêts sur avances de trésorerie.

Intérêts	Charges	Produits	Résultat
Groupe	25	789	764
Hors groupe **	14 154	0	-14 154
Total	14 179	789	-13 390

**

<i>Intérêts et charges divers</i>	2617 K€
<i>Provision Titres de participations</i>	5192 K€
<i>Provision comptes courants</i>	6345 K€

3. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et de Contrôle

La rémunération des dirigeants sur l'année 2006/2007 est d'un montant de 609 K€. Celle des organes de contrôle est de 27 K€.

4. Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Nortène SA emploie 2 personnes ayant le statut de Cadre.

5. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	-17 274	0	-17 274
Résultat exceptionnel	-736	0	-736
Résultat comptable	-18 011	0	-18 011

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice clos au 30-09-2007.

Une convention d'intégration fiscale existe entre Nortène SA et ses filiales.

Sociétés intégrées fiscalement		% détention	Résultat	
NORTENE SA	M		Déficit	-4 693
NORTENE JARDINAGE	F	100,00%	Déficit	-5 035
NORTLAND	F	95,00%	Déficit	-875
NORTENE FLEURS	F	100,00%	Déficit	-613
NORTENE PRO	F	100,00%	Déficit	-277
OPTIMIS	F	100,00%	Déficit	-292
Total Général				-11 785

6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Eléments	Charges	Produits
Provisions litiges salariaux	335	
Transactions	92	
Coût des litiges commerciaux	412	140
VNC des immobilisations corporelles	38	
Total Général	877	140

IV- AUTRES INFORMATIONS :

1. Montants concernant les entreprises liées

Détail des interco-bilan (K€)	Créances	CC actifs	Dettes	CC passifs
APOLLO GARDENING	16	525		
NORTENE JARDINAGE	885	8 431		
KARIBU	622			
NORTENE FLEURS	59	1 727		
NORTENEFLEURS - Cpte Int. Fiscale				136
NORTENE LTD		1 521		
NORTLAND	159	3 592		
NORTLAND - Cpte Int. Fiscale		230		
NORTENE PRO	93	483	85	
NORTENE TUNISIE	0	480		
OPTIMIS	31	1 219		
OPTIMIS - Cpte Int. Fiscale				257
SCI BOIS DE LA PIE	0		18	660
TRENT	26	966		
T.J.D	70	1 955		
UBBINK BV	11	335	62	
Totaux	1 972	21 464	165	1 053

Libellés	Charges	Produits
Prestations de services interco		1 881
Produits financiers interco		860
Services externes interco	1 079	
Charges financières interco	25	
Totaux	1 104	2 741

2. Engagements en matière de retraite

Les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ à la retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Cette allocation est calculée en fonction des dispositions de la convention collective de la Plasturgie, en tenant compte de l'espérance de vie des salariés, de l'ancienneté et de la pyramide des âges.

Le montant de l'engagement de retraite au 30 septembre 2007 est de 64 K€.

3. Engagements donnés

5. Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
6. Nantissement du fonds de commerce Nortène (sauf la marque Nortène Jardin) au profit des banques finançant Karibu.
7. Les stocks de NORTENE JARDINAGE et NORTLAND sont nantis à hauteur de 6 millions d'€ au profit du pool bancaire France finançant le court terme du périmètre « France ».

8. La marque NORTENE JARDIN est nantie au profit de HSBC, Crédit Agricole, Banque Populaire du Nord et la Société Générale, en garantie d'un emprunt moyen terme dont la dernière échéance de remboursement est en février 2008.
9. Caution au profit de la BNP Paribas pour le compte de NORTENE TUNISIE à hauteur de 595 K€.
10. NORTENE SA est engagée sur un bail commercial à Vélizy Villacoublay expirant le 31 janvier 2008. Le loyer annuel hors charges est de 179 K€. Suite au déménagement à Levallois, ces locaux sont actuellement vides. Conséquemment, les loyers ont été provisionnés pour toute la période du bail restant à courir.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2007	30/09/2006
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	9 500	9 509
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 434
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement Fonds de commerce Nortène (3)		
Nantissement de la Marque Nortène (4)		
Avals, cautions et garanties données	0	0
Total	9 500	9 509

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill en 2007 (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie existait également au 30/09/2006

(4) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie n'existait pas au 30/09/2006

4. Autres informations

Nortène Technologies - ancienne filiale de Nortène SA - a été cédée au Groupe Plymouth en 2000.

Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part, des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du Groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part, des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin, des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000).

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3 011 K€ dont 1 499 K€ au titre des «quantités minimales » et 1 512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales » a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20 % de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Les deux autres points n'ont pas encore été abordés.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cession des titres Apollo Gardening Ltd

Les titres de Apollo Gardening Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100 % de Nortène SA) le 1^{er} octobre 2007.

L'objectif est de fusionner, à terme, la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise de Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

Promesse de cession du bâtiment de Lille

Nortène SA possède un bâtiment situé à Lille qu'elle donne en location à un tiers. Une promesse de vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'€.